

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-647

présenté par

M. Kamardine, M. Marleix, Mme Genevard, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Cinieri, M. Fabrice Brun, M. Ciotti, Mme Corneloup, M. Cordier, Mme Dalloz, M. Descoeur, Mme D'Intorni, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, Mme Péricault, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, M. Pauget, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Vincendet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:****Mission « Outre-mer »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur l'ensemble des appuis et concours budgétaires et financiers, directs et indirects, de l'État à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie, ainsi que sur leurs perspectives.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Etat participe au soutien à la filière "nickel" en Nouvelle-Calédonie, notamment à travers un compte de concours financiers (programme 878) et à travers l'appui aux institutions locales calédoniennes fortement engagées dans le secteur minier, en particulier au sein de la Société Minière du Sud Pacifique. Afin d'examiner la situation et d'envisager l'avenir des appuis budgétaires et financiers directs et indirects à la filière, il est proposé l'établissement d'un rapport.